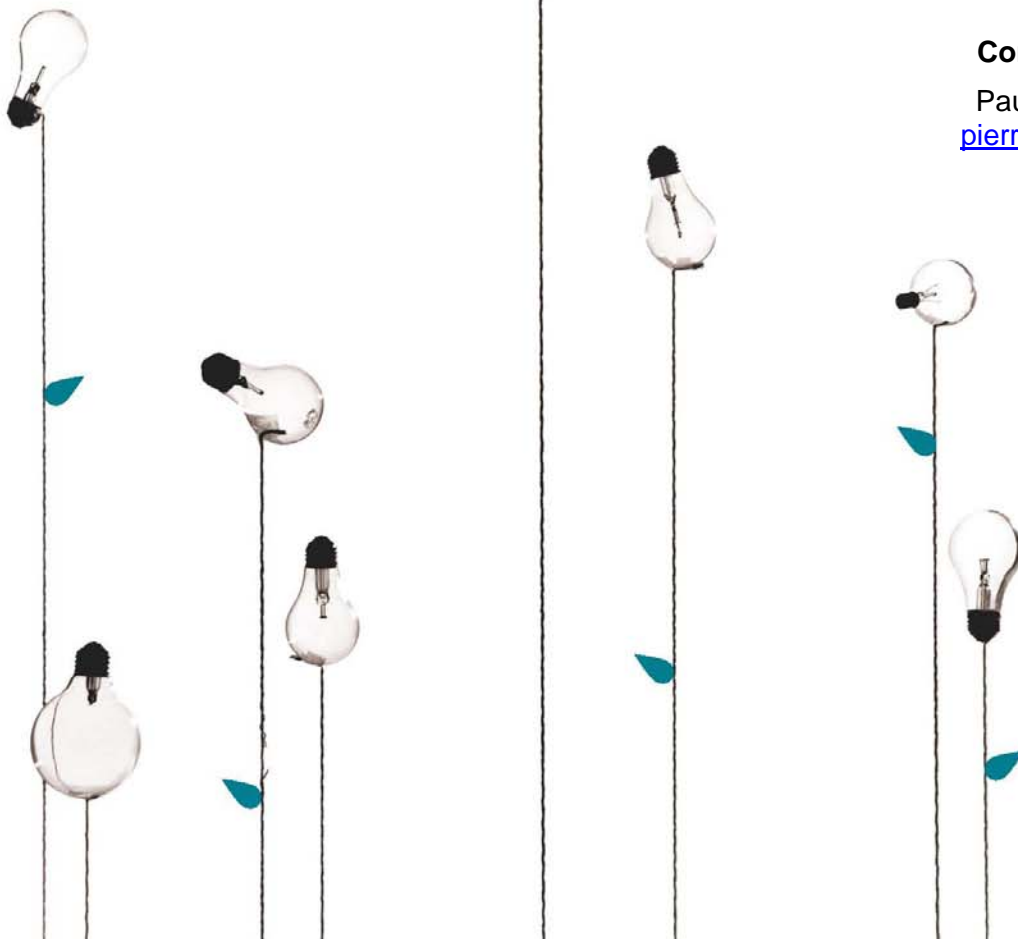


5 décembre 2011 - Pavillon Cambon

DOSSIER DE PRESSE

TROPHÉES
inpi
DE L'INNOVATION
20 ANS

2011



Contacts Press & Vous :

Paula Martins / Pierre Roy

pierre.roy@press-et-vous.fr

☎ 01 44 37 00 19

Contacts INPI :

Valérie Hochet

vhochet@inpi.fr

Pascal Claude

pclaude@inpi.fr

20 ans
inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE



20 ans de Trophées INPI

5 décembre 2011

Sommaire :

- Communiqué de presse
- 20 ans de Trophées INPI de l'Innovation
- Les membres du jury
- Les lauréats en quelques chiffres
- La propriété industrielle :
 - pourquoi ?
 - les dates clés
 - les chiffres clés
- L'INPI en bref
- Les 60 ans de l'INPI sur *inpi.fr*

- *Procédés Chénel* habille la soirée anniversaire des 60 ans de l'INPI



20 ans de trophées INPI de l'innovation

En 2011, l'INPI fête ses 60 ans et les 20 ans des Trophées de l'innovation. A cette occasion, l'Institut a décidé de sélectionner ses lauréats les plus talentueux parmi les 46 récompensés au cours des deux dernières décennies.

Les membres du jury ont donc sélectionné 5 PME et 1 laboratoire pour leur exemplarité en termes de stratégie d'innovation. Ces 6 lauréats se distinguent par la prise en compte de la propriété industrielle comme une véritable stratégie de développement.

Cette année l'INPI a voulu distinguer des parcours d'hommes et de femmes qui ont choisi l'innovation et la propriété industrielle comme axe de développement majeur de leur entreprise. Plus que des entreprises, ce sont de réels parcours d'innovateurs que l'INPI met à l'honneur pour cette édition anniversaire.

En effet, comme le prouvent ces six lauréats, la propriété industrielle n'est pas que l'apanage des grandes entreprises. Comme leur réussite le démontre, l'intégration de la propriété industrielle dans la stratégie, au-delà de protéger l'entreprise contre les contrefacteurs, permet surtout de :

- **Créer de la valeur** en enrichissant le capital immatériel de l'entreprise
- **Valoriser les créations** tout en augmentant la notoriété de la Pme auprès de ses clients ou de renforcer les liens avec le milieu industriel pour les laboratoires
- **Accroître la crédibilité** de l'entreprise ou du laboratoire face à ses partenaires
- **Se développer à l'étranger** tout en protégeant ses créations.

Les lauréats 2011

Catégorie PME :

MATIERE, Lauréat PME 1994 Construction énergie

PME basée à Arpajon-sur-Cère dans le Cantal, l'entreprise exerce son activité dans les travaux publics, le Génie civil et l'hydraulique. Matière imagine, conçoit et commercialise des ouvrages d'art en béton et métalliques. Avec ses 272 salariés, Matière a su conquérir de nouveaux marchés et consolider sa stratégie à l'export qui représente près de 70 % de l'activité de l'entreprise. À ce jour, 9 000 ouvrages d'art préfabriqués ont été réalisés dans 19 pays.

« Je devais protéger mon procédé si je ne voulais pas me faire copier. Je me suis donc procuré un fascicule sur le dépôt de brevet et tout simplement contacté son auteur. Une rencontre décisive qui m'a permis de mettre sur pied une stratégie de propriété industrielle » commente Marcel Matière, Président-directeur général.

COUSIN BIOTECH, Lauréat PME 2007 Santé & cosmétique

PME basée à Wervicq-Sud dans le Nord, Cousin Biotech est spécialisée dans les prothèses et les implants médicaux et chirurgicaux à base de textiles techniques. 77 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est consacré à l'export. Grâce à une politique d'innovation efficace, l'entreprise, avec ses 82 salariés, est devenue leader européen sur le marché des textiles techniques à usage médical.

« Sans idées préconçues, nous avons innovés à partir de notre savoir-faire, le fil, le polyester, le silicone, là où nos concurrents utilisaient encore des clous et du métal en bon mécaniciens. » François Cousin, Président de Cousin Biotech

SILAB, Lauréat PME 2002 Santé & cosmétique

PME basée à Saint-Viance en Corrèze elle fabrique des actifs cosmétiques à partir de matières végétales naturelles. Un tiers des effectifs et plus de 20 % du chiffre d'affaires annuel sont investis dans la recherche. 49 nouveaux brevets ont été déposés depuis 2006, pour un chiffre d'affaire en hausse de 10 % chaque année. Silab a ouvert sa troisième unité de production en 2010.

Pour Jean Paufique, Président-directeur général de Silab, la stratégie d'investissement a permis à cette entreprise familiale de grandir à l'abri de l'appétit de grands groupes « *J'ai vu trop de nos concurrents se faire racheter et disparaître* ».

NUXE, Lauréat PME 2007 Luxe

Basée à Paris, l'entreprise conçoit des produits de beauté innovants et efficaces à base de plantes traditionnelles. Nuxe réalise 30 % de son chiffre d'affaires à l'export principalement en Espagne, Allemagne, Belgique, Canada et Pologne. La société connaît une forte croissance puisqu'entre 2000 et 2010, son chiffre d'affaires a été multiplié par 10 en France, par 26 à l'international et ses effectifs ont augmenté de 50 %.

« *Pour être pérenne une entreprise doit innover. Il faut donc être capable d'oser, ne rien s'interdire, accepter l'erreur : l'essentiel est d'avancer, en gardant toujours un œil sur son budget* », souligne Aliza Jabès, Présidente du groupe Nuxe.

LOOK CYCLE INTERNATIONAL, Lauréat PME 2008 Sport & loisirs- Vie quotidienne

PME basée à Nevers dans la Nièvre, Look est leader mondial de la pédale automatique sur route et l'acteur majeur dans le domaine du vélo haut de gamme, en particulier dans la production de cadres et d'accessoires en carbone. Look réalise 80 % de son chiffre d'affaires à l'export.

Pour Dominique Vergin, Président-directeur général qui reprend Look en 1998 « *C'était une marque magique qui me faisaient rêver. Plus jeune je skiais en Look. Elle disposait encore d'un potentiel extraordinaire. Nous avons reconstruit l'entreprise en misant sur l'innovation et le haut de gamme.* »

Catégorie Centre de recherche

FEMTO-ST, Lauréat Laboratoire 2010 Transport & communication

Laboratoire basé à Besançon dans le Doubs, il exerce son activité dans les domaines de l'automatique, de l'énergétique et de la fluïdique, de la mécanique appliquée, des micro et nano sciences, de l'optique et des télécommunications. La valorisation des travaux des différents laboratoires s'est concrétisée par 44 brevets français avec pour certains une extension à l'étranger. Il est à l'origine de la création de huit start-up.

« *Je n'ai jamais imaginé passer toute ma vie sur le même sujet. Ce qui m'intéresse, c'est d'anticiper, d'ouvrir de nouvelles voies et de résoudre un problème technique pour le confronter à une finalité économique.* » Commente Michel de Labachellerie, Directeur de l'institut.



Rendez-vous sur inpi.fr pour découvrir les portraits vidéo des lauréats.

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

20 ANS DE TROPHEES INPI DE L'INNOVATION

Depuis 1991, l'INPI met à l'honneur les PME-PMI pour leur politique en matière d'innovation et de propriété industrielle, ainsi que des organismes de recherche et laboratoires pour leur capacité à valoriser leur R&D grâce à la propriété industrielle.

Cette année, qui marque les 20 ans de Trophées INPI de l'innovation, met à l'honneur les 6 lauréats les plus talentueux parmi les 46 récompensés ses deux dernières décennies.

Ces PME démontrent pleinement le bénéfice de la propriété industrielle dans l'obtention de meilleures performances économiques. Elles ont misé sur l'innovation comme réel levier de croissance pour leur entreprise.

Pour fêter ses 20 ans de Trophées, l'INPI a souhaité récompenser les PME et laboratoires qui ont contribué à la force d'innovation française, en fonction de critères économiques suivants :

- Croissance de l'entreprise par l'innovation,
- Croissance du chiffre d'affaire,
- Croissance des effectifs,
- Croissance de l'investissement en recherche et développement.

Cette année, l'INPI a réuni un jury d'acteurs de l'innovation.

La composition du jury 2011

INPI – Yves Lapierre
Directeur général et Président du Jury

Comité Richelieu

Philippe Berna, Président

CNCPI

Xavier Demulsant, Président

IFP Energies nouvelles

Alfred Elmaleh,
Directeur de la propriété industrielle

Oséo

François Drouin,
Président Directeur Général

PSA

Pierre Gendraud,
Directeur de la propriété industrielle

France Brevets

Jean-Charles Ourcade, Directeur Général

Union des fabricants

Christian Peugeot, Président

CGPME

Jean-François Roubaud, Président

ASPI

Bernard Rougemont, Président

DGCIS

Luc Rousseau, Directeur Général

DGRI

Ronan Stephan, Directeur Général

COMIPI / MEDEF

Thierry Sueur, Président

LES LAUREATS 2011 EN QUELQUES CHIFFRES

Catégorie PME

MATIERE, Lauréat PME 1994 Construction énergie



Activité : L'entreprise exerce son activité dans les travaux publics, le Génie civil et l'hydraulique. Matière imagine, conçoit et commercialise des ouvrages d'art en béton et métalliques.

Nom des dirigeants : Marcel MATIERE, Président
Philippe MATIERE, Directeur général

Date de création : 1932

Forme juridique : SA

Chiffre d'affaires 2010 : 94 M €

Part du CA réalisé à l'export : 68 %

Effectifs 2010 : 272 personnes

Portefeuille PI : 40 brevets (dont 5 déposés depuis 2006) et 24 marques

COUSIN BIOTECH, Lauréat PME 2007 Santé & cosmétique



Activité : COUSIN BIOTECH est spécialisée dans les prothèses et les implants médicaux et chirurgicaux à base de textiles techniques.

Nom du dirigeant : François COUSIN, Président

Date de création : 1997

Forme juridique : SAS

Chiffre d'affaires 2010 : 11,9 M €

Part du CA réalisé à l'export : 77 %

Effectifs 2010 : 82 personnes

Portefeuille PI : 35 brevets (dont 12 déposés depuis 2006) et 16 marques

NUXE, Lauréat PME 2007 Luxe

Activité : NUXE conçoit des produits de beauté innovants à base de plantes traditionnelles et rares.



Nom du dirigeant : Aliza JABES, Présidente

Date de création : 1957

Forme juridique : SAS

Chiffre d'affaires 2010 : 100 M €

Part du CA réalisé à l'export : 30 %

Effectifs 2010 : 440

Portefeuille PI : 32 brevets (dont 13 déposés depuis 2006) et 106 marques

SILAB, Lauréat PME 2002 Santé & cosmétique

Activité : Fabrication d'actifs cosmétiques à partir de matières végétales naturelles.



Nom du dirigeant : Jean PAUFIQUE, Président- Directeur général

Date de création : 1984

Forme juridique : SA

Chiffre d'affaires 2010 : 31,2 M €

Part du CA réalisé à l'export : 50 %

Effectifs 2010 : 176 personnes

Portefeuille PI : 90 brevets (dont 49 déposés depuis 2006) et 103 marques

LOOK CYCLE INTERNATIONAL, Lauréat PME 2008

Sport & loisirs - Vie quotidienne

Activité : Leader mondiale de la pédale automatique sur route, et fabricant de vélos haut de gamme.



Nom du dirigeant : Dominique BERGIN, Président- Directeur général

Date de création : 1998

Forme juridique : SA à conseil d'administration

Chiffre d'affaires 2010 : 36 M €

Part du CA réalisé à l'export : 79 %

Effectifs 2010 : 313 personnes

Portefeuille PI : 39 brevets (dont 10 déposés depuis 2006) et 21 marques

Catégorie Centre de recherche

FEMTO-ST, Lauréat 2010 Transport & communication

Activité : le laboratoire exerce son activité dans les domaines de l'automatique, de l'énergétique et de la fluidique, de la mécanique appliquée, des micro et nano sciences et systèmes, de l'optique et des télécommunications et du temps-fréquence



Nom du directeur : Michel de LABACHELERIE

Date de création : 2004

Forme juridique : Établissement public

Organismes de rattachement : UFC / CNRS / ENSMM /UTBM

Effectifs 2010 : 500 dont 270 permanents (180 chercheurs ou enseignants chercheurs et 90 ingénieurs, techniciens et administratifs)

Titres de propriété industrielle : 44 brevets



LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, POURQUOI ?

La propriété industrielle sert à protéger les créations industrielles. Elle récompense l'effort des innovateurs en leur donnant des droits, leur permettant de diffuser leurs créations dans la société en les faisant fructifier, grâce à un monopole d'exploitation pour une période déterminée. Se protéger grâce à la propriété industrielle, c'est bien sur se donner les moyens d'agir contre les contrefacteurs et les pratiques déloyales, mais c'est surtout ...

Créer de la valeur

Posséder un portefeuille de brevets, de marques, de dessins et modèles, contribue à enrichir le capital immatériel de votre entreprise, et peut constituer une source de revenus tangibles (cessions de brevets, licences d'exploitation...).

Valoriser vos créations

Facteur de reconnaissance, la propriété industrielle est un moyen sûr de valoriser vos créations auprès des partenaires et d'asseoir votre notoriété auprès de vos clients. Si vous êtes un laboratoire, elle contribue à renforcer vos liens avec le milieu industriel et à concrétiser vos recherches.

Stimuler votre créativité et vos innovations

La propriété industrielle vous permet d'évaluer le caractère novateur d'une innovation et vous incite à la recherche de solutions toujours plus créatives.

Accroître votre crédibilité

Déposer des titres de propriété industrielle, revendiquer des droits d'auteur, c'est vous assurer une plus grande crédibilité face à vos partenaires, notamment financiers, et concrétiser le développement de vos idées ou de vos produits.

Se développer sur d'autres marchés

Protéger votre création à l'international, c'est ouvrir de nouveaux marchés pour exploiter vos produits, et s'allier de nouveaux partenaires à l'étranger.



L'HISTOIRE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN QUELQUES DATES

La législation française en matière de propriété industrielle prend forme en 1791. Si le système qui y est lié évolue lentement jusqu'à la fin du XIXe siècle, il connaît une forte accélération dès la création de l'ONPI en 1901 et de l'INPI en 1951. L'enjeu : accompagner les entreprises vers la croissance, dans une économie de plus en plus mondialisée.

1791 : Reconnaissance de la propriété industrielle

Ébauchée en 1474 à Venise et au début du XVIIe siècle en Angleterre, la propriété industrielle tarde à s'imposer en France, à cause de l'hégémonie des corporations. Le 7 janvier 1791, Louis XVI signe la loi donnant naissance au Directoire des brevets d'invention.

1858 : Premiers dépôts de marques

Le développement des échanges commerciaux sous le Second Empire rend indispensable la réforme des lois de 1793 (droit d'auteur) et de 1806 (dessins et modèles). La loi qui fonde le droit des marques de fabrique et de commerce est adoptée le 23 juin 1857.

1883 : Signature de la Convention d'Union de Paris

La coopération internationale oblige la France à s'aligner en matière de propriété industrielle. En 1878, la Convention d'Union de Paris modifie les critères de nouveauté d'une invention, impose un nouveau droit de priorité et entraîne la création d'un Bureau international.

1891 : Signature de l'Arrangement de Madrid

La Convention d'Union de Paris prévoyait la création d'un Bureau international, placé sous la supervision de la Confédération suisse. Dans ce cadre, l'Arrangement de Madrid, conclu en 1891, permet au titulaire d'une marque de la protéger dans les neuf pays signataires, en la déposant auprès de son office national. Ce traité est toujours en vigueur, et 44 États sont aujourd'hui membres de l'Union de Madrid.

1901 : Création de l'ONPI

En 1883, les pays signataires de la Convention d'Union de Paris s'engagent à créer un service centralisé pour la propriété industrielle. Mais c'est en 1901 seulement que la France crée l'Office national des brevets d'invention et des marques de fabrique. Dès 1902, il devient l'Office national de la propriété industrielle.

1925 : Adoption de l'Arrangement de La Haye

Adopté en 1925, entré en vigueur en 1928, l'Arrangement de La Haye permet aux personnes physiques ou morales d'obtenir, en un seul dépôt rédigé en une langue, une protection internationale de leurs dessins et modèles. Il facilite en outre le maintien de la protection, grâce à une unique procédure. Par exemple, une seule démarche sera suffisante pour enregistrer le changement d'adresse du titulaire d'un brevet, dans l'ensemble des pays signataires.

1951 : Naissance de l'INPI

En 1946, un nouveau Service de la propriété industrielle est rattaché à la direction des Mines. Devant ses difficultés à répondre aux nécessités économiques, son directeur propose la création d'un institut autonome par la loi du 19 avril 1951 : l'Institut national de la propriété industrielle. Celui-ci supplantera le SPI en 1987.

1964 : Le dépôt des marques devient obligatoire pour en acquérir la propriété

Avec la loi de 1964, le dépôt d'une marque devient obligatoire pour en obtenir la propriété, de même que les droits d'exploitation dans les cinq ans. L'objectif de cette loi fondamentale est de supprimer les « marques de barrage » faisant obstacle au commerce et de faciliter les recherches d'antériorité à partir d'un registre national parfaitement à jour. Des juristes spécialisés, « examinateurs de marques », contrôlent désormais la validité des dépôts.

1970 : Signature du PCT à Washington

Le PCT (Patent Cooperation Treaty) est signé le 19 juin 1970 et entre en vigueur le 21 juin 1978. Il simplifie les dépôts internationaux de brevets : une seule demande à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) suffit.

1973 : Signature de la CBE à Munich

La Convention sur le brevet européen est signée le 5 octobre 1973. Celui-ci n'est pas encore un titre unitaire valable dans tous les pays signataires, mais un groupe de brevets nationaux indépendants. Les premiers dépôts seront enregistrés en 1978 par l'Office européen des brevets (OEB).

1978 : Premiers dépôts de brevets européens et de demandes internationales de brevets

En 1978, l'Office européen des brevets (OEB) enregistre les premiers dépôts au niveau communautaire. Les entrées en vigueur de la Convention sur le Brevet européen et du Traité de Washington (PCT) nécessitent alors de réorienter l'INPI vers « une nouvelle politique de propriété industrielle au service des entreprises et des régions françaises ». Dans le même temps, une loi améliore le brevet national pour le rendre plus attractif, plus simple et rapide, et prévoit l'assistance gratuite d'un conseil ainsi qu'une réduction de 60% des taxes pour les inventeurs dénués de ressources.

1992 : Le Code français de la propriété intellectuelle voit le jour

Mis en application par la loi du 1^{er} juillet 1992, le Code de la propriété intellectuelle regroupe la plupart des anciennes lois relatives aux droits d'auteur et à la propriété industrielle. Il est régulièrement mis à jour, notamment pour assurer la transposition dans le droit français des directives européennes.

1993 : Instauration de la marque communautaire

Afin de faciliter l'exploitation industrielle française à l'étranger, l'INPI contribue à l'harmonisation des législations internationales. 1993 voit ainsi l'aboutissement d'une longue négociation sur la marque communautaire, gérée par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). Celui-ci enregistrera aussi les dessins et modèles dès 2001.

1994 : Adoption d'une loi sur la contrefaçon

La loi du 5 février 1994, dite « loi Longuet », jette les bases de la lutte contre la contrefaçon. Si elle se révèle efficace contre les faux importés, elle est cependant jugée insuffisante face à la contrefaçon « franco-française » et sera renforcée en 2004, puis en 2007.

2008 : Signature de l'Accord de Londres

Avant 2008, la traduction des brevets confrontait les inventeurs à un ultime obstacle avant d'exploiter les perspectives commerciales de leur création à l'échelle internationale. Ils devaient en effet traduire l'intégralité du fascicule de brevet dans la langue de chaque pays visé. L'Accord de Londres simplifie cette procédure onéreuse : on peut désormais utiliser les langues officielles communes ou traduire uniquement les « revendications » du brevet, pour certains pays.

2011 : Vers la protection unitaire au sein de l'Union européenne

Le 10 mars 2011, le Conseil européen autorise la coopération renforcée de 25 États membres autour de la protection unitaire par brevet. Ce processus devrait aboutir à la mise en place d'un système simplifié et moins coûteux, afin de favoriser la création et l'innovation au sein de l'Union européenne.



1951 – 2011 : LES CHIFFRES CLES DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

1951 : 24 377 brevets nationaux déposés
1978 : Apparition des procédures internationales

2010 : et toujours **16 580** brevets nationaux déposés

Environ **436 000** brevets en vigueur en France à ce jour.

1951 : 20 147 demandes de marques nationales.
2010 : **91 928** demandes de marques nationales.

56 % de dépôts électroniques de marques.

1 930 000 marques en vigueur en France.

1951 : 10 847 modèles nationaux déposés
2010 : **80 352** modèles nationaux déposés

Environ **940 000** dessins et modèles en vigueur en France.

1951 : moins de 500 000 formalités centralisées au Registre national
du commerce et des sociétés

2010 : **près de 2 000 000** de formalités centralisées au RNCS.

Depuis 2009, l'INPI propose ses données propriété industrielle sur *inpi.fr*
en accès libre et gratuit :

9 millions de données disponibles et
3,8 millions de visites par an.



L'Institut national de la propriété industrielle en bref

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique et représente un réel levier de croissance. Elle est indispensable pour rentabiliser et sécuriser les efforts de créativité et les investissements en recherche des entreprises. En délivrant les brevets, marques, dessins et modèles, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) protège et valorise l'innovation.

En 2010, la France occupait la sixième place mondiale des déposants de brevets internationaux (dits PCT) et la quatrième au classement des pays déposants de marques internationales.

Délivrer les titres de propriété industrielle : brevets, marques et dessins & modèles

L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, plus de 90 000 demandes de marques et reçoit plus de 80 000 dessins et modèles. Il examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre et donne accès aux procédures internationales.

Accueillir et accompagner les déposants

L'INPI accueille et informe les innovateurs et les assiste tout au long de leurs démarches à travers des programmes de sensibilisation et de formation, des services dédiés, des prestations personnalisées (le pré-diagnostic propriété industrielle par exemple qui évalue gratuitement le potentiel PI des PME) et grâce à une présence active sur le terrain (avec ses 22 implantations régionales).

Informersur la propriété industrielle

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence.

Depuis avril 2009, l'ensemble des bases de données brevets, marques, dessins et modèles, jurisprudence et statut des brevets, sont en accès libre et gratuit sur inpi.fr.

L'INPI assure la tenue du Registre national du commerce et des sociétés (RNCS) et du Répertoire central des métiers.

Adapter le droit de la propriété industrielle et renforcer l'influence de la France

L'INPI joue un rôle majeur dans l'élaboration du droit de la propriété industrielle. Il veille à défendre les intérêts nationaux dans l'évolution du droit international, européen et communautaire dans ce domaine, facilite les échanges à travers divers programmes de coopération.

L'INPI représente la France au sein des organisations internationales compétentes : l'Office européen des brevets (OEB), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

Lutter contre la contrefaçon

La contrefaçon ne cesse de croître. Elle génère une production de masse qui n'épargne plus aucun secteur économique et menace directement la santé et la sécurité des consommateurs. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (Cnac), l'INPI participe activement à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie.

Budget : entièrement autofinancé, 196 millions d'euros en 2010.

Effectifs : 745 collaborateurs.

Siège à Paris et principaux établissements à Nanterre, Compiègne et Lille.

22 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Basse-Normandie (Hérouville-Saint-Clair), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Centre (Orléans), Franche-Comté (Besançon), Haute-Normandie (Rouen), Ile-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Picardie (Compiègne), Poitou-Charentes (Chasseneuil du Poitou), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble et Lyon), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

4 représentations internationales : Amérique Latine (Rio de Janeiro), Chine (Pékin), Maghreb (Rabat), Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi).

***Procédés Chénel* avec son système breveté *Pipe & Drop* habille la soirée anniversaire des 60 ans de l'INPI**

Depuis 1896, *Procédés Chénel* International est une entreprise au service des designers, quatre générations de la même famille se sont succédées dans le développement et la commercialisation de techniques et de services pour la décoration éphémère.

La gamme de produits est mise à la disposition des créateurs pour réaliser des expositions commerciales ou culturelles, de l'événementiel, du design et de l'architecture d'intérieure.

Ses axes de recherches et développement s'orientent autour des systèmes de cloisons, plafonds temporaire, éléments lumineux et mobilier en papier.

Depuis deux générations, *Procédés Chénel* protège par le brevet des produits à succès comme par exemple le textile à maille fusible *Smoke Out* ou la cloison en papier *Pipe & Drop*. Cette dernière a d'ailleurs reçu le prix INPI à *l'Observateur du design* 2011, parmi une sélection de 200 créations établie par l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI).

C'est donc tout naturellement à *Procédés Chénel* que l'INPI a fait appel pour designer son « corner TV » installé au pavillon Cambon au cœur de la soirée anniversaire des 60 ans de l'INPI.

Pipe & Drop est né d'une rencontre avec Laurent Barnavon, un sculpteur qui utilise le pli comme mode d'exploration de différents matériaux. L'objectif était de réaliser une paroi en papier nécessitant un minimum de matière. Outre son caractère écologique (tissu non tissé produit en France), le projet s'inscrit dans une démarche sociale : *Pipe & Drop* est produit par du personnel en réinsertion. Excellent absorbant phonique, elle permet également de diffuser la lumière.

Aujourd'hui présent sur tous les continents, *Procédés Chénel* réalise 35 % de son chiffre d'affaires à l'étranger.

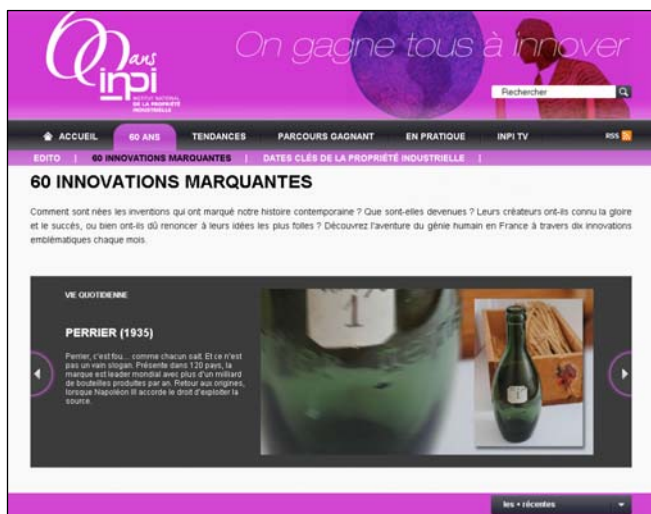
En mettant la propriété industrielle au service de sa créativité, *Procédés Chénel* a réussi à faire de son activité une véritable « success story » à la française en s'efforçant chaque jour d'allier innovation, créativité et design.

Les 60 ans de l'INPI sur *inpi.fr*

A l'occasion de son soixantième anniversaire, l'INPI vous présente de nouveaux contenus sur son site *inpi.fr*



Comment sont nées les innovations qui ont marqué notre histoire contemporaine ? Découvrez l'aventure du génie humain en France à travers notre feuilleton retraçant **60 innovations emblématiques**.



De 1791 à aujourd'hui, découvrez **l'histoire de la propriété industrielle**, les raisons de son émergence, son essor et son internationalisation au cœur d'enjeux économiques croissants..., ainsi que l'évolution des institutions qui l'ont encadrée.



Dans un contexte économique et réglementaire en évolution permanente, faites le point sur les **tendances en matière d'innovation et de propriété industrielle**. Retrouvez **INPI.TV** la web tv de l'INPI remaniée.

